



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INFLUENZA AVIAIRE :
ABAISSEMENT DU RISQUE NATIONAL A MODERE**

Arras, le 21 mars 2025

Le ministre de l'Agriculture a décidé d'abaisser le niveau de risque IAHP national de « élevé » à « modéré ». Cet abaissement figure dans l'arrêté ministériel du 19 mars 2025 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène. Il fait suite à une amélioration de la situation sanitaire, prend effet à partir de ce jour et est consultable via le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051353251>

Le passage au risque modéré permet en particulier la levée de l'obligation de mise à l'abri, sauf dans les communes en zones à risque particulier. Il implique plus généralement la mise en place de mesures de prévention, de surveillance et de biosécurité rappelées ci-après :

1- Dans toutes les communes du département :

- surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux ;
- bâchage des véhicules de transport de canards.

2- Dans les communes du département situées dans les zones dites « à risque particulier » (ZRP) car comportant des zones humides susceptibles d'être attractives pour la faune sauvage (les communes ZRP du département du Pas-de-Calais sont listées en annexe) :

- la claustration des volailles ou la protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour tous les détenteurs de volailles, y compris chez les détenteurs particuliers (basse cour) ;
- le renforcement des mesures de suivi sanitaire par les professionnels ;
- l'interdiction de l'organisation de rassemblements de volailles dans les ZRP et de la participation des volailles originaires de ZRP hors de ces zones sauf dérogation ;
- des mesures particulières ou des restrictions pour le transport et l'utilisation des appelants, notamment pour les détenteurs de catégorie 3 et pour le transport et l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes.

Ces mesures ont pour but de protéger les volailles, y compris domestiques d'une potentielle contamination qui aurait des conséquences désastreuses pour les échanges et exportations d'animaux vivants et de viandes de volailles. Elles viennent en complément des mesures de biosécurité à appliquer de manière permanente et des campagnes de vaccination obligatoires lancées en France depuis octobre 2023 dans les élevages commerciaux de plus de 250 canards.

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

Cette amélioration ne doit toutefois pas conduire à un relâchement de la prévention. Il est demandé à tous les acteurs de la filière de maintenir leur vigilance et d'appliquer strictement les mesures de biosécurité en vigueur.

Enfin, pour rappel, la consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

Pour toute information complémentaire :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-l'influenza-aviaire>

Annexe :Liste des communes du Pas-de-Calais en Zone à Risque Particulier (ZRP)

ADINFER	BEUSSENT	CALONNE-SUR-LA-LYS	ECQUEDECQUES	INXENT	NEMPONT-SAINT-FIRMIN	ROUSSENT	VERTON
AIRON-NOTRE-DAME	BEZINGHEM	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	ENQUIN-SUR-BAILLONS	LEPINE	NOUVELLE-EGLISE	SAINT-AUBIN	VIEILLE-EGLISE
AIRON-SAINT-VAAST	BOIRY-SAINT-MARTIN	CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	FERFAY	LESPESES	OFFEKERQUE	SAINT-FOLQUIN	WABEN
ALETTE	BOIRY-SAINT-RICTRUDE	CLAIRMARAIS	FICHEUX	LESTREM	OUTREAU	SAINT-JOSSE	WAILLY-BEAUCAMP
ALLOUAGNE	BOISLEUX-AU-MONT	COLLINE-BEAUMONT	GONNEHEM	LIERES	OYE-PLAGE	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	WIMEREUX
AMES	BOULOGNE-SUR-MER	CONCHIL-LE-TEMPLE	GOUY-SOUS-BELLONNE	LILLERS	PARENTY	SAINT-OMER	WIMILLE
ARQUES	BOURECQ	CORBEHEM	GROFFLIERS	MARCK	LE PORTEL	SAINT-OMER-CAPELLE	
AYETTE	BREBIERES	CORMONT	GUARBECQUE	MERLIMONT	PREURES	SORRUS	
BERCK	BURBURE	CUCQ	HINGES	MONT-BERNANCHON	RANG-DU-FLIERS	TIGNY-NOYELLE	
BERNIEULLES	BUSNES	DOUCHY-LES-AYETTE	HUBERSENT	MONTCAVREL	ROBECQ	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	

